

AUTOPASSION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 43 000 euros
Siège social : 440 rue de Calidon
01440 VIRIAT

535 187 363 RCS BOURG-EN-BRESSE

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 FEVRIER 2024

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Pour votre information, nous avons tenu à votre disposition au siège social avec le présent rapport :

- Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2023,
- L'inventaire arrêté à la même date.

La permanence des méthodes comptables n'a pas été modifiée, en application des dispositions légales.

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

A titre liminaire, nous vous rappelons :

- que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2023 a décidé de transformer notre SARL en Société par Actions Simplifiée,
- qu'aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 janvier 2023, Monsieur Patrick AUBERT a cédé 1 289 actions à Nicolas MORAND.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023, nous constatons une hausse de notre chiffre d'affaires, ce qui est conforme à nos objectifs.

Dans le même temps, nous constatons une augmentation de nos charges d'exploitation.

Il résulte de ce qui précède que nous avons dégagé un résultat d'exploitation et un bénéfice net comptable inférieur à ceux de l'exercice précédent.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous nous efforcerons de développer notre chiffre d'affaires tout en suivant avec attention l'évolution de nos charges.

Néanmoins, certains événements survenus avant la clôture de l'exercice social, altèrent notre visibilité sur les résultats de l'exercice en cours. En effet, la Pandémie de Covid-19 peut avoir, encore aujourd'hui, des conséquences économiques et financières sur l'activité de la Société, même si la rapidité d'évolution de cette situation et sa volatilité ne permettent pas de les évaluer précisément.

Cela étant et en tout état de cause, tout est mis en œuvre pour assurer la poursuite de l'activité et, à la date d'établissement du présent rapport, la crise sanitaire ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de l'entreprise.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats :

Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 896 002 euros contre 797 704 euros l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 176 907 euros au lieu de 151 050 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 52 451 euros contre 53 545 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice écoulé ont atteint au total la somme de 875 984 euros au lieu de 739 118 euros l'exercice passé.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 26 475 euros au lieu de 72 335 euros lors de l'exercice précédent.

En définitive, après la prise en compte d'un résultat financier de (3 782) euros, d'un résultat exceptionnel de 1 396 euros et de la charge des impôts sur les sociétés pour 3 613 euros, l'exercice clos le 30 septembre 2023 se solde par un bénéfice net comptable de 20 475,56 euros.

- Proposition d'affectation du résultat :

Les comptes et le bilan font apparaître, pour l'exercice écoulé, un bénéfice net comptable de 20 475,56 euros que nous vous proposons d'affecter, en totalité, au poste « *Autres réserves* ».

- Rappel des dividendes antérieurement distribués :

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

- Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même Code.

- Activités en matière de recherche et de développement :

L'activité de notre Société en matière de recherche et de développement est conforme aux objectifs que nous nous sommes fixés et qui sont reportés dans notre bilan arrêté en date du 30 septembre 2023.

- Filiales et participations :

Notre Société ne détient aucune participation au sein d'autres sociétés commerciales.

-oOo-

Les résolutions que nous vous proposons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Présidence.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the printed name 'LE PRESIDENT'.

